

REPUBLIQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-six mars deux mille vingt et un à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 36
DATE DE LA CONVOCATION	19/03/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/04/2021

OBJET :

**Demande d'extension du dispositif « participation citoyenne » aux quartiers des
Chemins des Boères et du Clot à Romette ainsi qu'au lotissement La Rouvraie au 23
route de la Justice**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , M. Jérôme MAZET ,
Mme Pascale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc
AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre
MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M.
Claude BOUTRON , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme
Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , M. Gil SILVESTRI , Mme Chiara GENTY , M.
Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M.
Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTROYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte
KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Nicolas GEIGER , Mme
Marie-José ALLEMAND , M. Michel BILLAUD
Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

Mme Rolande LESBROS procuration à Mme Martine BOUCHARDY, Mme Solène FOREST
procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Ginette MOSTACHI procuration à Mme
Maryvonne GRENIER, M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M.
Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID
procuration à M. Eric GARCIN

Absent(s) :

Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités
Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bruno PATRON,
ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions
qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

La ville de Gap émet le souhait de s'investir dans une logique de partenariat et de proximité avec la population, en voulant étendre le dispositif de "participation citoyenne", qui se veut être un levier complémentaire d'action, susceptible d'amplifier l'efficacité de la prévention de la délinquance.

La circulaire du 30 avril 2019 précise que, le dispositif de "participation citoyenne" vise à :

- développer auprès des habitants d'un quartier, d'un espace pavillonnaire ou d'une commune, une culture de la prévention de la délinquance,
- favoriser le rapprochement entre les forces de sécurité de l'Etat, les élus locaux et la population,
- améliorer l'efficacité des interventions et l'élucidation des infractions.

Cette démarche de "participation citoyenne" s'intègre dans le contexte plus large de la politique de prévention de la délinquance souhaitée par le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et consiste à faire participer la population concernée, avec l'appui et sous le contrôle de l'Etat, à la sécurité de leur propre environnement.

Le principe s'applique prioritairement aux zones périurbaines et pavillonnaires à forte concentration de résidences principales. Chaque citoyen sera attentif aux anomalies touchant à la sécurité des personnes et des biens dans son voisinage et les signalera à toutes fins utiles aux autorités des polices nationale et municipale.

Le dispositif est déjà étendu aux quartiers les Grandes Terres, les Tilleuls, le Pré des 7, les Hauts de Puymaure (Chabanas) et le quartier des Champs Forains à Romette.

Une demande est faite, par des habitants du quartier des Chemins des Boères et du Clot à Romette, de participer à cette action.

Le quartier du lotissement la Rouvraie au n°23 Route de la Justice à Gap a émis le souhait de faire partie de ce dispositif.

Afin de mettre en place ce dispositif un nouveau protocole de "participation citoyenne" devra être signé par Mme la Préfète, M le Maire et M le Directeur Départemental de la Sécurité Publique.

Décision :

Il est proposé sur avis favorable de la commission des finances du mercredi 17 mars 2021 :

Article 1 : de valider l'extension du dispositif « participation citoyenne » aux quartiers des Chemins des Boères et du Clot à Romette ainsi qu'au lotissement La Rouvraie au 23 route de la Justice.

Article 2 : d'autoriser M. Le Maire à signer le protocole de participation citoyenne et tout document afférent.

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 34

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

- CONTRE : 6

Mme Charlotte KUENTZ, M. Christophe PIERREL, Mme Isabelle DAVID, M. Eric GARCIN, Mme Pimprenelle BUTZBACH, M. Nicolas GEIGER

- ABSTENTION(S) : 2

Mme Marie-José ALLEMAND, M. Michel BILLAUD

Le Conseiller Municipal Délégué

Jean-Louis BROCHIER

Transmis en Préfecture le : 7 AVR 2021

Affiché ou publié le : 7 AVR 2021

